



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4541

Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2019, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 8 au 10 juin 2019 -
Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4541 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS AU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DU RHONE ET METROPOLE DE LYON, POUR L'ORGANISATION DU TROPHÉE DES CLOS BOULISTES DE LA VILLE DE LYON D'AVRIL A SEPTEMBRE 2019, ET DES TOURNOIS BOULISTES DE PENTECOTE DU 8 AU 10 JUIN 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon (CBDRML) organise d'une part, le Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon sur la période du mois d'avril à septembre et d'autre part, les Tournois Boulistes de Pentecôte du samedi 8 juin au lundi 10 juin 2019.

L'association a pour objet le développement de la pratique du sport Boules.

Le Trophée des Clos Boulistes permet chaque année de réunir l'ensemble des 24 associations sportives boulistes de Lyon et d'organiser un tournoi convivial dans plusieurs clos lyonnais.

Les différents tournois débiteront en avril et la finale est prévue en septembre, avec 8 équipes.

Pour cette 14^e édition du Trophée des Clos Boulistes, les objectifs de l'association sont :

- l'animation des clos boulistes lyonnais et des arrondissements ;
- la sauvegarde du jeu de boules traditionnel ;
- la relance du sport boules et la recherche de nouveaux licenciés ;
- d'attirer le public lyonnais en organisant un tournoi de qualité.

Les Tournois Boulistes de Pentecôte attirent les meilleures équipes internationales avec, comme objectif principal, le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites. L'association attend environ 6 500 joueurs et entre 1 350 et 1 400 équipes formées.

Pour cette 107^e édition, les compétitions débiteront le samedi et se dérouleront sur plusieurs sites à l'extérieur de Lyon : boudromes de Champagne au Mont d'Or, Montanay, Dardilly, Rillieux-la-Pape et Corbas. Les finales auront lieu le lundi sur la Place Bellecour à Lyon 2^e.

Les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser un tournoi de qualité afin de contribuer à l'augmentation du nombre de participants ;
- de mettre en valeur et promouvoir cette discipline sportive ;
- de rendre la manifestation plus attractive auprès du grand public.

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte contribuent au rayonnement de la ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers.

L'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle : « la boule lyonnaise ».

En 2018, le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon a reçu une subvention de 35 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de ces deux événements, par délibération n° 2018/3769 du 26 mai 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 45 000 euros pour l'organisation de ces deux événements. Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 675 euros, celui des Tournois Boulistes de Pentecôte est de 179 000 euros, soit un budget prévisionnel global de 189 675 euros.

En raison de l'intérêt local que présentent ces manifestations pour la population lyonnaise, au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3769 du 26 mai 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 2^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 35 000 euros est allouée au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2019 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 8 au 10 juin 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT